

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Liste des délibérations communautaires

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
16/09/2024	300	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE CAEN NORMANDIE - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE PERMANENCES AU TRANSFO A DOUVRES-LA-DELIVRANDE	Approuvée
	301	COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI - DESIGNATION DES MEMBRES	Approuvée
	302	ACCUEIL D'UN STAGIAIRE CHARGE DE MISSION ATTRACTIVITE	Approuvée
	303	REMBOURSEMENT LOCATAIRES DU TRANSFO ET DU PLATEAU	Approuvée
	304	PROGRAMME SAVOIR ROULER A VELO	Approuvée
	305	AQUANACRE - CONVENTION AVEC LA REGION NORMANDIE POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE EN FAVEUR DES LYCEES	Approuvée
	306	PROJET MICRO-FOLIE - CHARTE D'ADHESION AU RESAU	Approuvée
	307	COLLECTE DES HUILES USAGEES EN DECHETERIES	Approuvée
	308	COLLECTE D'ARTICLES DE SPORT EN DECHETERIES	Approuvée
	309	COLLECTE DE DECHETS TEXTILES	Approuvée
	310	GROUPEMENT DE COMMANDE COMPOSTEURS - AVENANT A LA CONVENTION	Approuvée
	311	CONTRAT CAISSE D'EPARGNE - MISE A DISPOSITION CARTES BANCAIRES	Approuvée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D'AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

**CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE CAEN
NORMANDIE
CONVENTION POUR
L'ORGANISATION DE
PERMANENCES AU TRANSFO
A DOUVRES-LA-DELIVRANDE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président précise que la *CCI Caen Normandie* souhaite déployer des permanences décentralisées sur le territoire de sa circonscription. Elle a sollicité Cœur de Nacre afin d'établir un point d'accueil pour les porteurs de projets à la création/reprise d'entreprises, notamment dans le cadre du dispositif régional « *Ici Je Monte Ma Boîte* ».

Ainsi, les 4 étapes suivantes de la création ou reprise d'entreprise auront une porte d'entrée physique de proximité :

1. Accueil - Orientation - Diagnostic
2. Construction du projet
3. Structuration et intermédiation financière
4. Appui au démarrage de la jeune entreprise sur les 3 premières années d'installation.

La mise à disposition, à titre gratuit, du bureau de passage au *Transfo* à Douvres-la-Délivrande, pépinière d'entreprise gérée par Cœur de Nacre, sera consentie pour une durée d'un an à partir d'octobre 2024. Elle pourra être renouvelée à la demande de la *CCI Caen Normandie* par période d'un an.

Les permanences auront lieu (avec ou sans RDV) le jeudi. Le jour et les horaires de la permanence pourront évoluer au gré des contacts avec les créateurs d'entreprises.

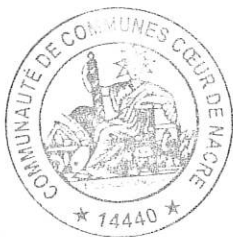
Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention avec la *CCI Caen Normandie* pour l'organisation de permanences au *Transfo* à Douvres-la-Délivrande, en faveur de la création/reprises d'entreprises.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D'AFFICHAGE :
10 09 2024

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

NOMBRE DE MEMBRES

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

* ----- *

Monsieur le Président informe que la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale au service public pour l'emploi, structurée autour de comités territoriaux de l'emploi qui se déclinent au niveau départemental et au niveau local. Ces derniers remplacent les CATEF, Comité d'Animation Territorial pour l'Emploi et la Formation.

**COMITE LOCAL POUR
L'EMPLOI
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS
CŒUR DE NACRE**

Le comité local de Caen regroupe 9 membres, dont 1 représentant de Cœur de Nacre, qui détient 1 voix. Un représentant et son suppléant doivent être nommés pour une durée de 3 ans. Lors des comités, le représentant, ou son suppléant, peut être accompagné d'un agent, sans l'obtention de voix supplémentaire.

Le préfet du département, compétent pour arrêter la composition du comité local pour l'emploi, demande à Cœur de Nacre de proposer la nomination de ses représentants.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

PROPOSE la nomination des représentants de la communauté de communes Cœur de Nacre au comité local de l'emploi

- Titulaire : Patrick LERMINE
- Suppléante : Anne-Marie PHILIPPEAUX

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :

10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :

10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

**ACCUEIL STAGIAIRE
CHARGE DE MISSION
ATTRACTIVITE**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l’Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillaouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président informe que Cœur de Nacre a l’opportunité d’accueillir un stagiaire étudiant en master Stratégie et Développement Territorial à l’EM Normandie à Caen.

L’objectif est de renforcer l’attractivité économique endogène et exogène du territoire. Il s’agit notamment de valoriser et de promouvoir les services et les équipements à vocation économique existants, tout en anticipant et amorçant leur évolution.

Le stagiaire sélectionné est une personne en formation continue qui bénéficie déjà d’une expérience professionnelle solide. Il pourra être accueilli de septembre 2024 à juillet 2025 (soit 910 heures en collectivité) au sein du service développement économique. Le coût de la gratification s’élève à 3 958 €.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'accueil d'un stagiaire au sein des services de la collectivité en qualité de chargé de mission attractivité économique.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante avec l'EM Normandie ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

**REMBOURSEMENT
DE FRAIS
LOCATAIRES DU TRANSFO
ET DE L’ESPACE PLATEAU**

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l’Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président informe que plusieurs entreprises hébergées au sein de la pépinière d’entreprises le *Transfo* et au sein de l’espace *Plateau* ont été lésées par un dysfonctionnement administratif relatif au recouvrement des loyers.

En effet, certains paiements des loyers de décembre 2023 n’ont pas été bien enregistrés, déclenchant ainsi des frais de recouvrement par huissier à la charge des entreprises.

Aussi, il est proposé de procéder au remboursement des frais d’huissiers injustifiés et réglés par les entreprises.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE le remboursement de frais engagés par plusieurs entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises *Le Transfo* et de l'espace *Plateau* situés 5 rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande.

PRECISE que ce remboursement sera effectué dans le cadre d'un avoir sur la prochaine échéance de loyer, pour un montant total de 508,53 €, conformément au tableau ci-dessous :

ENTREPRISES	AVOIR
TABRIZ ELEC	89,82 €
WANNANOTE SAS	100,32 €
CAPPELOTTO France	148,02 €
PREVOT PLOMBERIE CHAUFFAGE	110,17 €
KYMALE SAS	60,20 €
Total	508,53 €

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

PROGRAMME SAVOIR ROULER A VELO 2024-2025

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l’Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que le programme « Savoir Rouler A Vélo » est un service d’accompagnement au vélo destiné aux élèves des écoles primaires avant l’entrée au collège.

L’objectif est de lutter contre la sédentarité des enfants, en développant leur apprentissage du vélo et leur autonomie dans cette pratique.

Par délibération en date du 15 avril dernier, le bureau communautaire a approuvé l’engagement de ce programme en faveur des classes de CM2 du territoire. La participation nette de Cœur de Nacre s’élèvera à 25 % du coût global de l’action, soit 375 € par classe.

Initialement envisagée avec l’association *1 Café à 5 pailles*, l’action sera conduite par le comité régional du cyclisme de Normandie avec l’appui d’un animateur agréé.

Pour l’année scolaire 2024-2025, 7 communes de Cœur de Nacre représentant 8 classes ont souhaité participer à ce programme.

Le plan de financement du programme est le suivant :

Savoir Rouler A Velo	Montant	Taux	Observations
Génération Vélo	6 000 €	50 %	Financement via CEE
Cœur de Nacre	3 000 €	25 %	Portage du dispositif et participation de 375 € / classe
Participation des communes	3 000 €	25 %	8 classes de CM2, soit 375 € par classe
Total	12 000 €	100 %	

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE le programme Savoir Rouler A Vélo pour les élèves du territoire de Cœur de Nacre au titre de l'année scolaire 2024-2025, ainsi que le plan de financement tel que présenté.

AUTORISE le Président à signer le devis du comité régional du cyclisme d'un montant prévisionnel de 12 000 €, correspondant à la mise en œuvre du dispositif pour huit classes de CM2.

SOLLICITE le soutien du programme de financement *Génération Vélo* au taux le plus élevé.

PRECISE que la contribution des communes, d'un montant forfaitaire de 375 € par classe, sera recouvrée après l'émission d'un titre de recette par Cœur de Nacre.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

AQUANACRE CONVENTION AVEC LA REGION NORMANDIE POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE EN FAVEUR DES LYCEES

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* _____ *

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique de contractualisation territoriale, la Région Normandie accorde ses financements en contrepartie d'une gratuité d'accès aux équipements sportifs des maîtres d'ouvrages pour les élèves des établissements de compétence régionale dans le cadre des enseignements d'Education Physique et Sportive.

La communauté de communes Cœur de Nacre a ainsi bénéficié en 2022 d'une subvention d'un montant de 102 000 € pour l'extension du centre aquatique intercommunal *Aquanacre* à Douvres-la-Délivrande (aménagement du toboggan).

Aussi, il convient de définir les modalités de mise à disposition d'*Aquanacre* en faveur des lycéens et des élèves d'établissements assimilés du territoire. Cette formalisation doit faire l'objet d'un conventionnement spécifique entre la collectivité propriétaire, les établissements utilisateurs et la Région Normandie, conformément au code de l'éducation.

La gratuité d'accès est accordée, dans la limite des disponibilités du centre aquatique. Les élèves scolarisés en primaire et au collège demeurent prioritaires, conformément aux politiques publiques en faveur du savoir nager.

Trois établissements sont concernés sur le territoire de Cœur de Nacre à Douvres-la-Délivrande :

- Le lycée général privé Cours Notre Dame,
- Le lycée technologique privé Notre Dame de Nazareth,
- Le lycée professionnel privé Notre Dame de Nazareth.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention avec la Région Normandie et les établissements scolaires concernés, en faveur de la mise à disposition du centre aquatique *Aquanacre* à Douvres-la-Délivrande.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D'AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

PROJET MICRO-FOLIE ADHESION AU RESEAU

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Déivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 17 juin dernier, le bureau communautaire a approuvé le projet de création d'une micro-folie sur son territoire.

Soutenu par l'État et supervisé par le Ministère la Culture, il s'agit d'une plateforme culturelle de proximité au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC). Il permet notamment l'usage d'un musée numérique (écran, vidéo-projecteur, tablettes et casques de réalité virtuelle...).

La micro-folie de Cœur de Nacre a vocation à s'installer régulièrement au sein de la future médiathèque communautaire à Douvres-la-Déivrande. Dans l'attente de la livraison de ce nouvel équipement de lecture publique en 2026, une préfiguration sera proposée au sein du centre culturel *C³ Le Cube*.

A l'occasion de cessions temporaires, la micro-folie pourra être accueillie dans les communes de Cœur de Nacre candidates pour des actions culturelles de proximité, en lien avec les équipes de l'intercommunalité (bibliothèques, centres sociaux-culturels...) et en cohérence avec le projet culturel.

Le coût d'acquisition s'élève à près de 50 000 €. Le soutien de l'Etat s'élève à 80 % du montant total des dépenses hors taxes.

L'adhésion au réseau Micro-folie inclut une contribution forfaitaire annuelle de 1 000 €.

Les Micro-Folies doivent répondre à trois ambitions, pouvant se décliner différemment selon les spécificités de chaque territoire :

- Animer les territoires, pour créer de nouveaux lieux de vie populaires.
- Offrir les chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous, en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée numérique.
- Favoriser la création, en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folie et d'être programmés dans les établissements culturels partenaires.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'adhésion de Cœur de Nacre au réseau Micro-Folie.

ACCEPTTE le versement d'une cotisation d'un montant annuel de 1 000 €.

AUTORISE le Président à signer la charte Micro-Folie avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D'AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

GESTION DES DECHETS COLLECTE DES HUILES USAGEES EN DECHETERIES

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* _____ *

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la gestion des déchets des déchèteries, les trois sites du territoire de Cœur de Nacre sont équipés de collecteurs d'huiles usagées.

Une collecte est assurée par un opérateur (SEVIA) enregistré depuis 2022 auprès de l'éco-organisme CYCLEVIA. A ce titre, une convention de reprise de ces déchets a été établie par l'éco-organisme.

CYCLEVIA est l'éco-organisme agréé par l'Etat, jusqu'en 2027, dont la principale mission vise à organiser la gestion de la filière de collecte et de traitement des huiles usagées.

En effet, CYCLEVIA perçoit des éco-contributions de la part de ses adhérents metteurs sur le marché (exemple les « vendeurs d'huiles »). A l'aide de ces financements, il soutient les opérateurs de gestion des déchets d'huiles usagées.

A ce titre, CYCLEVIA permet à Cœur de Nacre une collecte et un traitement sans frais des collecteurs à huiles installés en déchèterie, déjà installés via l'opérateur SEVIA. Ce dernier est déjà titulaire d'un contrat, en qualité de collecteur.

Cette convention vise donc à organiser la gestion de cette filière à responsabilité élargie du producteur (REP) entre l'éco-organisme et la collectivité via le prestataire de notre choix.

En contractualisant directement avec CYCLEVIA, Cœur de Nacre peut bénéficier de soutiens complémentaires, notamment :

- Un soutien visant à financer l'emplacement du collecteur, les contenants et protections individuelles et la gestion humaine sous forme d'un forfait de 100 € à 150 € par collecteur par an.
- Un soutien à la communication d'un montant de 0,8 € par habitant par an, soit environ 190 €).
- Une aide à la prise en charge des pollutions (cout de dépollution, cout des analyses).

Après en avoir délibéré,

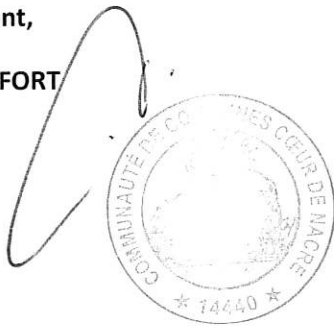
**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention avec l'éco-organisme CYCLEVIA en faveur de la collecte des huiles usagées en déchèterie.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

GESTION DES DECHETS COLLECTE D’ARTICLES DE SPORT EN DECHETERIE

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Déivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que l'éco-organisme ECOLOGIC est agréé par l'Etat, jusqu'en 2027, afin d'organiser la gestion de la filière de collecte et de traitement des articles de sport et loisirs (ASL). Cette mission s'inscrit en application du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

Agissant dans l'intérêt général, ECOLOGIC veille à réaliser cinq grandes missions d'ordre réglementaire et opérationnel, liées à la durabilité, à la collecte, au recyclage, à la sensibilisation et à la conformité.

En contractualisant directement avec ECOLOGIC, Cœur de Nacre s'engage à mettre en place au sein de ces déchèteries un espace de tri dédié aux équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air. Les contenants sont fournis, comme pour les DEEE, par l'éco-organisme qui se charge aussi de la collecte via un prestataire conventionné sans cout pour la collectivité. La mise en place opérationnelle s'effectuera selon le calendrier de la collectivité, notamment au regard des travaux envisagés.

Afin de tester la mise en place de cette filière, ECOLOGIC permet aussi d'organiser des « campagnes éphémères » de plus grande importance sur une durée précise, notamment sur des périodes d'intersaison.

Les déchets collectés sont triés par le prestataire et peuvent alimenter un fonds de réemploi géré par ECOLOGIC. Il est, par ailleurs possible de rapporter tout article de loisirs et de sport auprès des grandes enseignes mettant sur le marché ces types de produits.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC, ainsi que l'organisation de campagnes en faveur de la collecte des articles de sport et de loisirs en déchèterie.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

GESTION DES DECHETS COLLECTE DE DECHETS TEXTILES

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que REFASHION est l'éco-organisme de la filière des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), agréé par arrêté interministériel du 23 décembre 2022.

Sa fonction est, d'une part de percevoir les contributions de ses adhérents – metteurs sur le marché – pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC, et d'autre part de verser des soutiens aux opérateurs de tri et aux collectivités territoriales.

Cœur de Nacre, en partenariat avec l'association *LA CHIFFO* permet à ses habitants de trier et valoriser les TLC au moyen de divers points de collectes : en déchèteries, dans les locaux des communes (mairie, écoles...) ou sur le domaine public des communes par conventionnement.

En contractualisant avec REFASHION, Cœur de Nacre ouvre la possibilité aux soutiens financiers annuels suivants :

- Forfait de 1 000 € pour la communication (site internet et posts sur les réseaux sociaux),
- Forfait de 250 € par déchèterie équipée de point de collecte,
- Forfait complémentaire de 300 € à 1 500 € pour des actions évènementielles.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention avec l'éco-organisme REFASHION en faveur de la collecte des déchets textiles.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Thierry LEFORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D’AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT DES COMPOSTEURS AVENANT A LA CONVENTION

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l’Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la communauté urbaine Caen la mer, les communautés de communes Cœur de Nacre, Vallées de l’Orne et de l’Odon, Normandie Cabourg Pays d’Auge, la communauté d’agglomération Lisieux Normandie et le SMICTOM de la Bruyère (adhérents du SYVEDAC) ont constitué un groupement de commande par le biais de la convention constitutive, en date du 17 décembre 2020, pour la fourniture et la livraison de composteurs, de seaux de pré-collecte, de lombricomposteurs et de brass’compost.

Les marchés publics liés à cette convention prendront fin le 31 mars 2025. Cette convention étant établie à titre permanent, elle va être de nouveau mise en œuvre pour signer de nouveaux marchés publics portant sur l’acquisition et la livraison de composteurs individuels et collectifs, ainsi que des seaux de pré-collecte.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes du Pays de Falaise devient adhérente du SYVEDAC. Aussi, il convient d’établir un avenant à la convention de groupement de commande pour intégrer ce nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,**

APPROUVE l'intégration de la communauté de communes du Pays de Falaise, au sein de la convention de groupement de commande pour la fourniture et la livraison de composteurs individuels, collectifs, de lombricomposteurs collectifs, de seaux de pré-collecte et de brass'compost.

AUTORISE le Président à signer l'avenant à ladite convention avec la communauté urbaine Caen La Mer, coordonnateur du groupement.

**Le Président,
Thierry LEFORT**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEIZE SEPTEMBRE A 18H30

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION :
10 09 2024

DATE D'AFFICHAGE :
10 09 2024

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 12
PRESENTS : 9
VOTANTS : 9

CONTRAT CAISSE D'EPARGNE POUR LA MISE A DISPOSITION DE CARTES BANCAIRES

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Cœur de Nacre, sise 7 rue de l'Eglise à Douvres-la-Délivrande, sous la présidence de Monsieur Thierry LEFORT.

Présents : Thierry Lefort, Yves Gauquelin, Thomas Dupont-Federici, Anne-Marie Philippeaux, Jean-Luc Guillouard, Patrick Lermine, Philippe Chanu, Anne-Marie Marie, Daniel Guerin.

Excusés : Nicolas Delahaye, Jean-Luc Guingouain, Alexandre Berty.

Secrétaire de séance : Anne-Marie Philippeaux

* ----- *

Monsieur le Président rappelle que la *Caisse d'épargne* propose la mise à disposition de cartes d'achat public afin de faciliter le paiement des petites fournitures ou dépenses de fonctionnement (exemple billets de train, petites fournitures...).

Ce mode de paiement offre également une plus grande commodité lors des déplacements professionnels, notamment dans le cadre de l'élaboration de la saison culturelle de Cœur de Nacre.

Le prix de la carte est de 60 € HT avec un abonnement annuel de 150 €. Une commission de 0,25 % est appliquée sur les transactions. Le montant est plafonné. Les transactions font l'objet de mandats de dépenses récapitulatifs.

Le plafond annuel global de dépenses autorisées par le biais des cartes bancaires s'élève à 15 000 €.

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle convention avec la *Caisse d'épargne* pour la mise à disposition de deux cartes bancaires d'une durée de trois ans, afin de faciliter les achats engagés par les services de Cœur de Nacre.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Thierry LEFORT



Accusé de réception en préfecture
014-241400860-20240916-BC160092024-311-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024